

Compte rendu réunion du conseil municipal du 9 décembre 2025

Convocation du 01 décembre 2025

Le mardi 09 décembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Pierre LIEFHOOGE.

Secrétaire de la séance : Elodie FLAHAUT

Présents : Pierre LIEFHOOGE, Séverine DENQUIN, Jean-Marc DESPINS, Céline BEDHOM, Benoit BAILLEUL, Dominique COINT, Xavier ALISSE, Jean-Pierre DENEUVILLE, Elodie FLAHAUT, Bernard FIOLET

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2025
- Délibération : Convention territoriale globale
- Délibération : Décision modificative
- Délibération : Organisation du temps scolaire rentrée 2026
- Délibération : Signalisation des passages piétons
- Délibération : Colis des aînés
- Délibération : Contrat mutuelle

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter trois délibérations.

- Adhésion à la convention de participation santé
- Une caution pour la télécommande ou clés
- Achat d'une motopompe

Délibérations du conseil :

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 (N° DE_057_2025)

ANNULE Objet : cosignature de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026/2030 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Département ;

- Vu le code Général des Collectivités ;
- Vu les L263-1, L223-1 et L227-1 à 3 du code de la Sécurité Sociale ;

- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'état et la Caisse d'Allocations Nationale des Allocations Familiales la période 2023-2027 ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du 12 décembre 2022, relative à la signature de la CTG pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG arrive à échéance au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG favorise la coopération entre les différents acteurs du territoire, la mutualisation, la coordination, l'adaptation des équipements et services aux familles ;
- Considérant que les champs d'intervention de la CTG sont : l'accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, handicap, animation de la vie sociale, logement et habitat ;
- Considérant que la signature de la CTG représente un intérêt pour les communes :

le maintien du financement des équipements existants communaux ou associatifs (ex centre de loisirs, micro-crèche, séjours.) ;

un soutien technique et financier pour les projets en cours ou à venir portés par les communes ou toutes associations présentes sur les communes cosignataires ;

- Considérant que dans le cadre de la procédure du renouvellement de la signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, la démarche d'élaboration d'un nouveau projet social à l'échelle des 66 communes est en cours de co-construction avec l'ensemble des partenaires ;
- Considérant que les maires cosignataires de la CTG sont associés dans les décisions du projet social de territoire dans le cadre du Comité de Pilotage ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à (l'unanimité) des suffrages (exprimés/à raison de 10) ;

- APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale 2026/2030 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la charte territoriale "avec les familles" et les 66 communes de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030;

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°4 - BOUIN PLUMOISON 2025 (N° DE_049_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Investissement		Recettes	Dépenses
231 (041) - 27	Immobilisations corporelles en cours	0	-2 220
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	2 220	0
TOTAL INVESTISSEMENT		2 220	-2 220
TOTAL		2 220	-2 220

Délibération : adoptée

Organisation du temps scolaire 2024-2025 (N° DE_051_2025)

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que l'inspection d'académie nous a transmis un mail le 05 novembre 2025 concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026-2027.

Il convient donc de faire une proposition à Monsieur le Directeur d'Académie des services de l'éducation nationale concernant l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2026-2027:

Le choix de la semaine à 4 jours ou 4,5 jours étant désormais donné aux communes. Le RPI souhaite rester à 4 jours de classe par semaine, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal accepte la reconduction de la semaine à 4 jours de classe.

Délibération : adoptée

Signalisation des passages piétons et demande de toutes les subventions (N° DE_052_2025)

La séance est ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet pour la commune de prévoir l'éclairage des passages piéton. L'éclairage un rôle sécuritaire améliorer la visibilité réciproque et la sécurité permettre une meilleure détection des piétons encourager la traversée.

Il informe l'assemblée que des devis ont été demandé auprès des entreprises MERCHEZ et Baude Billet afin d'estimer le coût des travaux.

Eclairage passage piétons :

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme 2 539,66 € HT soit 3 047,59 € TTC

-

Fourniture et pose de panneau :

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 5 460,00 € HT soit 6 552,00 € TTC

Ces travaux d'équipement seront financés de la manière suivante :

- Subventions
- Fonds libres de la commune

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le projet
- D'accepter la réalisation des projets
- De solliciter l'aide de l'état
- De solliciter le Département - Amende de Police
- De solliciter MADT - OSMOC

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les différentes subventions qui peut être accordées pour ce projet ;

Dit que les crédits nécessaires seront à prévoir au budget 2026

Délibération : adoptée

COLIS DES ANCIENS (N° DE_053_2025)

La séance est ouverte, Monsieur le Maire explique l'assemblée qu'une délibération doit être prise pour l'achat des colis pour les aînés ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée comme chaque année un colis sera offert aux aînés sous forme de cabas pour obtenir un colis correct les tarifs sont les suivants :

- 40€ pour une personne seule
- 80€ pour un couple

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Adhésion à la convention de participation santé propose par le CDG 62 (N° DE_054_2025)

Le Conseil Municipal de Bouin-Plumoisson,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01^{er} janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 27/11/2025 ;

Considérant que la collectivité de Bouin-Plumoisson, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

• **Décide :**

1. D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
2. De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
3. De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit : Montant en euros : 25 € mensuel.
4. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération : adoptée

CAUTION POUR TELECOMMANDE DU PORTAIL (N° DE_055_2025)

La séance est ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a fait installer un moteur pour l'automatisation du portail de la salle des fêtes et qu'il convient d'instaurer une caution pour la clé ou la télécommande du portail.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'instaurer une caution de 300 € en cas de perte ou de casse des clés ou de la télécommande du portail.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité, de mettre en place une caution de 300€ en cas de perte ou de casse des clés ou de la télécommande.

Délibération : adoptée

ACHAT D'UNE MOTOPOMPE (N° DE_056_2025)

La séance est ouverte Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une motopompe diesel pour pompage lors d'inondations, crûes, montée des eaux, forte pluie, vague submersion.

Le coût estimatif de la pompe est de 1 765,41 € HT soit 2 118,49 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité.

- Accepte d'acheter une motopompe
- Inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Délibération : adoptée

Informations :

TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

- Poteaux – panneaux camping
- Salle multi sport la toiture est terminée, la toiture du garage de l'ancienne école a pu être réalisée sans supplément, l'isolation de la salle multi sport est terminée peinture des murs intérieurs en cours
- Gîte (réserve incendie) la clôture a été posée - travaux terminés
- Portail de la mairie automatisé travaux terminés il reste à poser une boîte à clé pour les locataires ainsi qu'un boîtier pour l'intervention des pompiers.
- Les travaux du PN 105 pour automatiser ont débuté il y a un mois.
- La porte de l'église est prévue pour le 22 décembre 2025

Divers :

- **Dissolution du syndicat intercommunal des eaux par arrêté préfectoral**

Fêtes

- Les agents ont installé les guirlandes dans les rues du village pour la décoration de Noël. De plus, le sapin de Noël a été décoré par les agents techniques et Cathy.
- Cette année renouvellement des décorations de Noël (achat chez EUREKA 2 sapins, 2 rennes, barrières, traineau, Père Noël, Bonhomme de Neige).
- Le spectacle des enfants aura lieu ce samedi 13 décembre à 14h30 il n'y a que 18 enfants inscrits
- La distribution colis des aînés est prévu le samedi 20/12/2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40